

Qu'est-ce que l'approche de genre dans le contexte du développement économique ?

Extrait du cadre de référence du Fonds de solidarité prioritaire Genre et économie

jeudi 1er janvier 2015

« L'approche de genre dans le contexte du développement économique analyse les rapports entre les femmes et les hommes, dits « rapports sexo-spécifiques », au sein des activités économiques : répartition des tâches et des responsabilités, conditions d'accès et de contrôle des ressources.

Dans le cadre du FSP *Genre et économie*, elle vise à mener une action générale de soutien et de renforcement des filières économiques (production, gestion, commercialisation, qualité...) en prenant en compte et en questionnant la situation particulière des femmes et les obstacles spécifiques qu'elles rencontrent par rapport aux hommes (garde d'enfants, formation, accès aux soins, accès aux ressources économiques, droits formels et droits réels...), dans le but de favoriser l'égalité des femmes et des hommes à tous les niveaux, un partage équitable des richesses et l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Cette approche vise également le renforcement de la confiance en soi et l'autonomisation (*empowerment*), qui permet de prendre la parole en public pour exprimer des idées, se faire entendre, influencer ou prendre des décisions. Cette dynamique a des effets positifs sur la participation des femmes aux instances décisionnelles économiques et politiques, ce qui leur permet d'exprimer leurs besoins et de mieux défendre leurs intérêts.

Introduire la question du genre dans des projets productifs portés essentiellement par des femmes amène à aborder la vie des femmes et leurs relations avec les hommes de façon large et pas uniquement d'un point de vue économique pour poser la question des droits, de l'égalité et de la répartition des pouvoirs au sein d'une société.

L'approche de genre est un processus évolutif qui se construit grâce à la participation des femmes et des hommes et l'expression de leurs besoins et sur leurs relations avec pour objectif de faire évoluer ces relations vers une plus grande égalité. Elle a une dimension participative et multidimensionnelle. Elle engendre des impacts au niveau individuel et une dynamique collective de changement.

L'objectif de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes implique une action qui prenne en compte toutes les dimensions de l'inégalité, ce qui justifie le choix de projets intégrant des aspects techniques et de renforcement de capacités, tout en se préoccupant des aspects sociaux (alphabétisation, accès aux soins) et de droits (égalité formelle et réelle).

« Il existe un cercle vertueux : la réduction des inégalités engendre une amélioration de l'accès des femmes à l'éducation, la formation et la santé, ce qui leur ouvre un meilleur accès aux ressources économiques comme le capital, la terre et les infrastructures, favorisant une hausse de la productivité des femmes, avec, à la clé, une stimulation de la croissance. En parallèle, le renforcement de leur rôle politique accompagne et consolide ces acquis dans la durée ».

« Lorsque l'on analyse le développement économique du point de vue du genre, l'on fait la distinction entre le travail dit « rémunéré » qui rapporte un revenu nécessaire à la sécurité alimentaire (qui peut être en nature) et le travail dit « non rémunéré » c'est-à-dire le travail domestique et la charge des enfants et des membres de la famille, les tâches de soins (« care »). Les femmes consacrent beaucoup de temps aux tâches domestiques et de soins, qui s'ajoutent à leur travail aux champs ou en ville. Ainsi, ces deux temps de travail cumulés, l'on considère que les femmes effectuent les deux tiers des heures de travail produites dans le monde. Pour comprendre la dynamique de la pauvreté et de l'inégalité des sexes, il est important d'analyser l'articulation entre travail rémunéré et travail non rémunéré des femmes. »

Quelle organisation pour intégrer le genre dans les projets ?

Le programme a reposé sur une stratégie d'intégration transversale de l'approche de genre pour que chaque projet induise des changements socio-économiques vers plus d'égalité des femmes et des hommes. Pour cela, chaque consortium d'ONG a organisé un *pôle d'appui en genre* composé d'associations françaises expertes travaillant étroitement avec des personnes ou des structures ressources genre identifiées dans les pays ouest-africains concernés.

Une concertation a été établie entre les pôles genre des deux consortiums, avec notamment des événements communs. Deux ateliers sous-régionaux ont ainsi réuni l'ensemble des acteurs à Ouagadougou, pour le lancement et le réajustement du programme en 2010, puis pour le début de la capitalisation en 2012.

Le ministère des Affaires étrangères a coordonné un comité de pilotage composé de la chargée de programme genre de la Sous-direction Santé, développement humain, du Service évaluation, de l'Agence française de développement, des ONG cheffes de file des deux consortiums (Enda Europe et Guilde européenne), de l'association Adéquations en charge de la capitalisation et de deux représentantes de Genre en Action en tant qu'expertes indépendantes.